



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 novembre 2022

#### DATE DE CONVOCATION

10 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221117-22\_11\_17\_14-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept novembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (*pouvoir de M. Martial PARIZOT*), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient absents :

M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Jean-Marie FERREUX (*suppléé par Mme Laurence SCHERRER*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à M. Dominique CHOPPIN*), M. Martial PARIZOT (*pouvoir à M. Guy MORELLE*), Mme Stéphanie PEPIN (*suppléante de M. Emmanuel PONTILLO*), M. Emmanuel PONTILLO (*suppléé par Mme Stéphanie PEPIN*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

17/11/2022/14

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36</b>
<b>PRÉSENTS : 31</b>
<b>VOTANTS : 33</b>

**Objet : Modification du tableau des effectifs n°9/2022 – Créations de postes au titre des activités périscolaires et d'accueils de loisirs**

**Vu**, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour la situation de cinq agents titulaires ou stagiaires de la Collectivité pour donner suite aux positionnements de la rentrée scolaire 2022-2023,

Il est ainsi proposé la création :

- Quatre postes d'animateurs,
- Un poste d'agent technique.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission, réunie le 08 novembre 2022,

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :
  - Pour la filière Animation :
    - Adjoint territorial d'animation à 6h33 annualisées (6.55h),
    - Adjoint territorial d'animation à 11h40 annualisées (11.66h),
    - Adjoint territorial d'animation à 20h10 annualisées (20.16h),
    - Adjoint territorial d'animation à 15h43 annualisées (15.72h).
  - Pour la filière Technique :
    - Adjoint technique territorial à 15h43 annualisées (15.72h).
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 18 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221117-22\_11\_17\_14-DE

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER